

PRÉSIDENTIELLE 2017

LE TRAVAIL VU PAR...

**COMPAREZ LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS
DES CANDIDATS**



Fondation
Travailler autrement

Vers les nouvelles formes d'emploi

LE TRAVAIL VU PAR...
**PRÉSIDENTIELLES
2017**
.....
CONTRAT DE TRAVAIL

**FRANÇOIS
FILLON**

- Créer un contrat de travail unique, afin d'inciter les employeurs à embaucher.
- Créer un nouveau contrat de travail avec des modalités de rupture prédéfinies et progressives.

**EMMANUEL
MACRON**

- Mettre en place un système de bonus-malus dans les cotisations d'entreprise selon le recours au CDI par rapport au CDD.
- Sécuriser le moment de la rupture du contrat et son « après-rupture » pour les employeurs pour atténuer la différence entre le CDD et le CDI.

**BENOIT
HAMON**

- Création d'un statut unique pour tous les actifs afin de dépasser la distinction entre salariat et travail indépendant.

**MARINE
LE PEN**

- Mettre en place une taxe additionnelle sur l'embauche des salariés étrangers.
- Créer un dispositif "premier emploi" qui exonère de charges la première embauche d'un jeune de moins de 21 ans par une entreprise et ce pour un délai de deux ans maximum.

**JEAN-LUC
MELENCHON**

- Réaffirmer le CDI comme la norme du contrat de travail.
- Lutter contre le temps partiel contraint.
- Assurer la continuité des droits personnels hors du contrat de travail (droit à la formation, ancienneté...).
- Instaurer un quota maximum de contrat précaires dans les PME et les grandes entreprises.

**FRANÇOIS
ASSELÉNEAU**

- Pas de proposition pour le moment

**JACQUES
CHEMINADE**

- Pas de proposition pour le moment

**NATHALIE
ARTHAUD**

- Interdiction des licenciements

**NICOLAS
DUPONT-AIGNAN**

- Pas de proposition pour le moment

**JEAN
LASSALLE**

- Pas de proposition pour le moment

**PHILIPPE
POUTOU**

- Interdiction des licenciements



LE TRAVAIL VU PAR... PRÉSIDENTIELLES 2017

CODE DU TRAVAIL

FRANÇOIS FILLON

- Recentrer le code du travail sur les normes sociales fondamentales, qui ne représentent qu'environ 150 pages sur 3 400 et renvoyer tout le reste à la négociation au niveau de l'entreprise ou des branches et instaurer le référendum d'entreprise en cas de blocage du dialogue social.
- Introduire le motif de réorganisation de l'entreprise dans les procédures de licenciement collectif pour faciliter l'adaptation des entreprises à leur contexte concurrentiel.
- Supprimer la contrainte des 35h et laisser les salariés et chefs d'entreprise négocier librement la durée de travail hebdomadaire dans la limite des 48h posée par le droit européen.

EMMANUEL MACRON

- Introduire plus de souplesse, afin de proposer par exemple aux jeunes de travailler plus de 35 heures par semaine, mais 30 à 32 heures seulement pour les séniors.
- Poursuivre la réforme des Prud'hommes.
- Ouvrir d'avantage de possibilités à la négociation dans l'entreprise en permettant aux accords de branche et aux accords d'entreprise de déroger à la loi par accord majoritaires.

BENOIT HAMON

- Abroger la loi Travail et rétablir la hiérarchie des normes afin que le code du travail continue de prévaloir sur les accords négociés par les branches et les entreprises, sauf lorsque les accords apportent une protection supplémentaire aux salarié.e.s.
- Organiser la baisse du temps de travail par un droit inconditionnel au temps partiel accompagné d'une compensation salariale, et d'inciter financièrement les entreprises à valoriser la réduction du temps de travail, mesure pouvant être notamment financée par une réaffectation du CICE.
- Reconnaître le Burn-Out comme une maladie professionnelle.

MARINE LE PEN

- Abroger la loi Travail.
- Maintenir la durée légale hebdomadaire du travail à 35 heures.
- Autoriser la négociation sur l'allongement du temps de travail exclusivement au niveau des branches professionnelles et à la condition d'une compensation salariale intégrale (37 heures payées 37 ou 39 heures payées 39).
- Défisicaliser les heures supplémentaires et maintenir leur majoration.

JEAN-LUC MELENCHON

- Abroger la loi Travail.
- Interdire les licenciements boursiers.
- Généraliser une sixième semaine de congés payés.
- Renforcer la médecine du travail.
- Appliquer réellement la règle des 35h.
- Déclarer le Burn-Out comme une maladie professionnelle.

FRANÇOIS ASSELÉNEAU

- Revalorisation du SMIC de 1500 euros brut/mois.
- Améliorer la répartition de la valeur créée dans l'entreprise.

JACQUES CHEMINADE

- Revaloriser le SMIC à 1700 brut, en trois hausses successives, en contrepartie d'une augmentation de 3 points de la TVA.
- Rétablir l'indexation des revenus (salaires, retraites, etc.) sur le coût réel de la vie.

NATHALIE ARTHAUD

- Augmenter les salaires : SMIC à 1800 euros net et augmentation de 300 euros sur tous les salaires.

NICOLAS DUPONT-AIGNAN

- Augmenter les salaires nets de 10 % sans peser sur les entreprises en diminuant les charges salariales de 30 %.
- Rétablir le dispositif d'exonération des heures supplémentaires qui assouplira les 35 heures.
- Payer les salaires tous les 15 jours afin de réduire le découvert des Français.

JEAN LASSALLE

- Pas de proposition pour le moment

PHILIPPE POUTOU

- Interdiction des licenciements



LE TRAVAIL VU PAR... PRÉSIDENTIELLES 2017

NOUVELLES FORMES D'EMPLOI

FRANÇOIS FILLON

- Revenir au régime initial et supprimer les contraintes législatives posées par la loi Pinel ; ramener à 16 ans l'âge minimum pour devenir auto-entrepreneur.
- Réformer le RSI et donner à l'organisme de gestion la responsabilité globale de la protection des indépendants et simplifier son fonctionnement.
- Améliorer la protection sociale des indépendants : faire supporter une partie du coût de la protection de la perte d'activité par les donneurs d'ordre et créer de ce fait une caisse d'assurance chômage équilibrée et spécifique.
- Permettre le recrutement des travailleurs indépendants sans possibilité de requalification pendant 3 ans.

EMMANUEL MACRON

- Réduire les cotisations salariales et les cotisations payées par les indépendants.
- Ouvrir l'assurance chômage aux indépendants, commerçants et artisans.
- Confier la collecte et la gestion des cotisations sociales des indépendants seraient gérées par le régime général.
- Donner aux indépendants la possibilité de bénéficier de baisse de charges durables en transformant le CICE.

BENOIT HAMON

- Créer un statut unique pour tous les actifs afin de dépasser la distinction entre salariat et travail indépendant et rendre ce statut plus protecteur selon le degré de vulnérabilité des actifs, à partir du socle commun du droit du travail et de la protection sociale.
- Améliorer la couverture retraite complémentaire et la couverture accident du travail/maladie professionnelle des indépendants.
- Équilibrer les prélèvements sociaux afin qu'à revenus égaux, un indépendant et un salarié cotisent du même montant.
- Lutter contre le salariat déguisé des entreprises ubérisées.

MARINE LE PEN

- Créer un bouclier social pour les indépendants en leur proposant le choix de s'affilier au régime général ou de conserver la spécificité de leur régime après une refonte totale du RSI qui fonctionnera sur la base de l'auto-déclaration trimestrielle des revenus.
- Pour les TPE s'appliquera la Grande Réforme de Simplification (simplification des normes, dématérialisation, carte d'identité numérique, simplification du bulletin de salaire).
- Généralisation du «titre emploi service entreprise» aux TPE.

JEAN-LUC MELENCHON

- Encadrer le développement des activités liées à l'économie collaborative pour préserver le caractère de "partage" et d'utilité sociale contre la privatisation, l'évasion fiscale, la concurrence déloyale et stopper "l'ubérisation" des activités.
- Faciliter la requalification en contrat de travail salarié des auto-entrepreneurs à client unique et des collaborateurs exclusifs des plateformes dites collaboratives (Uber...).
- Donner la liberté aux artisans, commerçants, indépendants, chefs d'entreprise et auto-entrepreneurs de s'affilier au régime général de la Sécurité sociale plutôt qu'au Régime social des indépendants.

FRANÇOIS ASSELINEAU

- Réussir l'Alliance entre le capital et le travail (favoriser les formules de type SCOP, auto-entrepreneur, etc.)

JACQUES CHEMINADE

- Remplacer le régime social des indépendants (RSI) par un statut social unique des actifs.
- La destruction des postes de travail répétitifs et à faible implication intellectuelle par l'essor de la robotique sera compensée par la création des emplois qualifiés du futur.

NATHALIE ARTHAUD

- Pas de proposition pour le moment

NICOLAS DUPONT-AIGNAN

- Créer un Commissariat aux Filières d'Avenir chargé de définir les filières à développer en priorité avec les dépenses publiques et d'évaluer l'implication de l'État nécessaire.
- Participation gaullienne des salariés : baisser le taux d'impôt sur les sociétés d'1 point pour 2% d'actionariat salarié et protéger les capitaux de nos entreprises.

JEAN LASSALLE

- Pas de proposition pour le moment

PHILIPPE POUTOU

- Rendre aux collectivités locales et aux établissements publics leur capacité d'investissement, supprimer la TVA qui alourdit la facture des particuliers et imposer un prix plancher aux entreprises qui sous-traitent.
- L'aide aux démarches et déclarations administratives doit être assurée gratuitement par les services publics.



LE TRAVAIL VU PAR... PRÉSIDENTIELLES 2017

FORMATION & APPRENTISSAGE

**FRANÇOIS
FILLON**

- Tourner l'apprentissage vers l'entreprise en permettant aux apprentis de passer plus de temps en entreprise.
- Permettre une meilleure adéquation des formations délivrées aux bassins d'emploi locaux en donnant aux régions et aux branches professionnelles.
- Renforcer les programmes de soutien entreprises / centres de formation / apprentis.

**EMMANUEL
MACRON**

- Offrir à tous un accompagnement personnalisé, avec bilan de compétences, assorti, pour les bénéficiaires, d'une obligation de sérieux et d'assiduité.
- Donner la possibilité à tous les actifs de pouvoir bénéficier de ressources pour se former et pouvoir s'adresser directement aux prestataires de formation, sans intermédiaire.
- Donner à l'État la possibilité de déléguer les bilans de compétences à des prestataires privés.

**BENOIT
HAMON**

- Donner corps à un droit universel à la formation tout au long de la vie. Cela passe par un rapprochement entre la formation continue et la formation initiale ainsi que par une meilleure prise en compte des certifications et qualifications obtenues à l'issue des formations.

**MARINE
LE PEN**

- Développer massivement l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) dans l'artisanat, le secteur public et privé et rendre la formation professionnelle plus efficace, moins opaque et moins coûteuse.
- Revaloriser le travail manuel par l'établissement de filières professionnelles d'excellence (suppression progressive du collège unique, autorisation de l'apprentissage à partir de 14 ans).

**JEAN-LUC
MELENCHON**

- Remplacer les emplois d'avenir par un contrat jeune d'une durée de 5 ans, ouvrant droit à une formation en alternance ou à une préparation aux concours de la fonction publique.
- Rétablir le bac professionnel en quatre ans.
- Appuyer l'enseignement professionnel public, arrêter les fermetures et augmenter le nombre d'établissements.

**FRANÇOIS
ASSELÉNEAU**

- Pas de proposition pour le moment

**JACQUES
CHEMINADE**

- Redonner une place à la culture générale dans l'enseignement professionnel.
- Des comptes de formation individuels seront ouverts.
- Faire en sorte que plus de 700 000 formations longues et qualifiantes soient offertes chaque année, pour faire face aux changements d'emplois, de métiers et d'activités.
- Lancer le lycée polyvalent du XXI^e siècle.

**NATHALIE
ARTHAUD**

- Pas de proposition pour le moment

**NICOLAS
DUPONT-AIGNAN**

- Doper l'apprentissage et viser 1 millions d'apprentis à la fin du quinquennat.
- Mettre en place un véritable parcours de deuxième chance pour les jeunes sans qualification en leur permettant d'alterner entre formations et expériences professionnelles.

**JEAN
LASSALLE**

- Pas de proposition pour le moment

**PHILIPPE
POUTOU**

- Pas de proposition pour le moment



LE TRAVAIL VU PAR... PRÉSIDENTIELLES 2017

DIALOGUE SOCIAL

FRANÇOIS FILLON

- Instaurer la liberté de candidature au premier tour des élections professionnelles pour mettre fin au monopole des organisations syndicales.
- Limiter à 50% du temps de travail le temps consacré à l'exercice du mandat de chaque représentation du personnel.
- Donner la possibilité aux accords d'entreprise de fixer l'architecture des instances représentatives du personnel.

EMMANUEL MACRON

- Donner aux syndicats les moyens de la négociation et renforcer leur légitimité.
- Instaurer, pour accompagner cette évolution, un mécanisme clair de financement, par lequel les salariés orienteraient des ressources abondées par l'entreprise vers le syndicat de leur choix.

BENOIT HAMON

- Renforcer l'implication des syndicats dans la prise de décisions stratégiques et garantir leur accès exhaustif à l'information.
- Encourager la syndicalisation par une grande campagne d'information dans les entreprises.
- Octroyer un "droit de veto" sur les décisions stratégiques dans les comités d'entreprise des grandes sociétés de plus de 2000 salariés.
- Mettre en place un chèque syndical pour faciliter la syndicalisation en PME et pouvoir négocier à armes égales.

MARINE LE PEN

- Une grande réforme des syndicats sera mise en œuvre avec comme objectif principal d'assurer une meilleure représentations des salariés. Les modalités d'élections des représentants des salariés seront revues.
- Réduire le nombre des obligations administratives liées au seuil social de 50 salariés.
- Fusionner les institutions représentatives du personnel entre 50 et 300 salariés (hors représentation syndicale) en une structure unique conservant les mêmes compétences.

JEAN-LUC MELENCHON

- Accorder un droit de veto suspensif aux comités d'entreprises sur les plans de licenciements.
- Réformer les tribunaux de commerce et les procédures de redressement et liquidation d'entreprise pour donner plus de pouvoirs aux salariés et à leurs représentants.
- Refondre la procédure judiciaire de contestations des licenciements économiques.

FRANÇOIS ASSELÉNEAU

- Interdire toute subvention aux syndicats qui ne serait pas d'origine française.
- Assurer un financement public des syndicats pour leur permettre de jouer leur rôle naturel de vrais représentants du monde salarié.
- Développer l'actionnariat salarié.

JACQUES CHEMINADE

- Développer la présence et les droits des administrateurs salariés dans les conseils d'administration et de surveillance, en abaissant le seuil de présence à cinq cents salariés.
- Consolider et améliorer les instances représentatives des personnels.
- La puissance publique doit participer au financement du syndicalisme, avec un crédit d'impôt pour encourager.

NATHALIE ARTHAUD

- Imposer la transparence des comptes des entreprises, lever le secret bancaire et le secret des affaires.

NICOLAS DUPONT-AIGNAN

- Instaurer un label attractif "Société à gestion partagée" pour les entreprises qui souhaitent faire participer leur personnel à un niveau significatif.
- Promouvoir la cogestion en réduisant l'impôt sur les sociétés pour toute entreprise qui attribuera un pourcentage de sièges aux salariés, avec voix délibérative, dans les instances de décision ou de contrôle.
- Réformer de manière ambitieuse l'ancien Conseil Supérieur de la Participation. Le doter d'une plus grande autonomie ainsi que de moyens financiers propres.

JEAN LASSALLE

- Pas de proposition pour le moment

PHILIPPE POUTOU

- Pas de proposition pour le moment



LE TRAVAIL VU PAR... PRÉSIDENTIELLES 2017

CHÔMAGE

FRANÇOIS FILLON

- Appliquer la loi sanctionnant les refus successifs d'emploi, plafonner les allocations chômage à 75 % et les rendre dégressives afin que l'indemnisation chômage permette un vrai retour à l'emploi.
- Créer une prestation sociale unique permettant un meilleur contrôle de toutes les aides accordées par l'État pour que les revenus du travail soient toujours supérieurs à ceux de l'assistance.
- Engager une réforme en profondeur de la formation professionnelle pour orienter les chômeurs vers des filières avec de réelles opportunités.

EMMANUEL MACRON

- Ouvrir les droits à l'assurance chômage aux démissionnaires, pour les accompagner dans une démarche de formation et de requalification.
- Donner la possibilité de se voir financer par la collectivité des périodes de transition et de formation : un droit universel à la mobilité professionnelle.
- Mettre en place un système selon lequel au bout d'un certain temps de chômage, qui ne se forme pas n'est pas indemnisé. Et à l'issue de la formation, qui n'accepte pas une offre d'emploi raisonnable n'est plus indemnisé.

BENOIT HAMON

- Mettre en place un revenu universel pour tous les citoyens majeurs, qu'ils travaillent ou non. Ce revenu doit «donner à chacun la liberté et le pouvoir de travailler moins sans réduire ses revenus».

MARINE LE PEN

- Réindustrialiser le pays.
- Inciter chaque TPE à embaucher un salarié pour résoudre le problème du chômage.

JEAN-LUC MELENCHON

- Obliger L'État à fournir un travail d'intérêt général aux chômeurs.

FRANÇOIS ASSELÉNEAU

- Tous les services de distribution d'énergie (genre EDF), d'eau, les télécoms, les autoroutes et même des chaînes de TV (genre TF1), doivent être renationalisés pour créer de nouveaux emplois.

JACQUES CHEMINADE

- Un système de bonus-malus en matière d'assurance chômage et de licenciements.

NATHALIE ARTHAUD

- Répartition du travail entre tous.
- Utiliser l'argent versé aux entreprises pour embaucher massivement dans le service public.

NICOLAS DUPONT-AIGNAN

- Exonérer de charges pendant 5 ans le recrutement en CDI d'un chômeur de longue durée - environ 1,2 million selon les chiffres de l'INSEE. (Coût estimé : 3 milliards d'euros).

JEAN LASSALLE

- Pas de proposition pour le moment

PHILIPPE POUTOU

- Les entreprises qui licencient doivent rembourser les aides publiques qu'elles ont reçues.
- Arrêter le CICE et le CIR et utiliser cet argent pour créer des emplois dans les services publics.

